

218C1405
FR0000125007-FS0762

6 août 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 août 2018, la société Wendel SE¹ (89 rue Taitbout, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 1^{er} août, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Eufor SAS qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN et détenir directement et indirectement 23 789 889 actions COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN représentant 37 943 379 droits de vote, soit 4,31% du capital et 6,11% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une l'acquisition le 1^{er} août 2018 par la société Wendel SE de 9 619 085 options d'achat d'actions COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN donnant droit à autant d'actions (sous réserve d'ajustements), exerçables jusqu'au 19 juin 2019, au prix de 51,98€par option.

Cette acquisition a été effectuée en vue de couvrir l'engagement pour Wendel SE de livrer des actions COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN dans le cadre de l'émission par Wendel SE, le 12 mai 2016, d'obligations échangeables en actions COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN.

¹ Contrôlée par Wendel-Participations SE.

² Sur la base d'un capital de 552 595 547 actions représentant 620 768 795 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.